Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 9

Artikel: L'éducation des filles
Autor: Monnet, L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180798

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La population vaudoise.

L'histoire des modifications subies, dans les temps modernes, par notre population, est encore à faire, les documents que nous avons recueillis dans ce but sont trop incomplets encore pour nous permettre de la tenter, et nous ne ferons que citer, en attendant, quelques faits qui peuvent servir de jalons dans ces recherches.

L'IMMIGRATION ou l'établissement d'étrangers dans notre pays, forme deux groupes bien distincts : les colons *allemands* et les réfugiés *français*.

Dès son origine, le régime bernois favorisa de diverses manières l'établissement des sujets de ses bailliages allemands dans nos contrées, et créa des églises et des écoles allemandes dans les principales localités du pays. Beaucoup de noms de famille prouvent combien d'entr'eux vinrent s'y fixer et acquérir des bourgeoisies, sans pour cela avancer beaucoup la germanisation du pays, puisque à la troisième génération, la plupart de leurs descendants oubliaient leur langue maternelle.

Cette migration fut d'ailleurs contrebalancée par l'arrivée de nombreux réfugiés protestants, venus de la France et de la Savoie vers la fin du XVIe siècle, et en particulier depuis la révocation de l'Edit de Nantes, en octobre 1685, qui amena dans le Pays de Vaud plus de 6000 religionnaires français, dont les deux tiers y prirent leur domicile.

Les migrations des protestants réfugiés de Bohême, de Hongrie, d'Allemagne et des vallées vaudoises du Piémont, ainsi que celle des républicains anglais, ne furent que temporaires.

Dans notre siècle, il y a un courant continu et régulier d'étrangers qui viennent demeurer parmi nous; de nombreuses naturalisations ont eu lieu dès 1803.

Quant à l'ÉMIGRATION, M. le doyen Muret signalait déjà, en 1766, dans son célèbre mémoire sur la population du Pays de Vaud, le tort qu'elle fait à la population. Il calcule qu'elle faisait perdre 3000 hommes en dix ans. Sur 1808 hommes enrôlés pour les services militaires étrangers, il n'en était rentré que 783, et sur 1943 sortis pour exercer au dehors une industrie quelconque, 228 seulement sont revenus au pays.

Diverses colonies agricoles ont entraîné, dans notre siècle, beaucoup de Vaudois, indépendamment de ceux qui émigrent isolément et forment des groupes assez nombreux dans les principales villes de l'Europe et de l'Amérique.

En 1801, une colonie est fondée dans l'Indiana sous le nom de la *Nouvelle-Vevey*, par des vignerons vaudois. En 1803, la *Nouvelle-Genève*, dans l'Etat de New-York, par 400 Genevois, Vaudois et Jurassiens.

D'autres Vaudois (26 familles) se joignent au millier de Fribourgeois, Valaisans, etc., qui établissent dans le Brésil la *Nouvelle-Fribourg*. En 1821, une cinquantaine de Vaudois, la plupart vignerons, fondent une colonie à Chabag, en Russie. — Quelques familles d'Oron partent pour la Pologne, afin de mettre en valeur des terres qu'on leur a concédées.

De 1840 à 1860 les émigrations se multiplient dans toutes les directions et forment les colonies d'*Alpina*, dans l'Etat de New-York, de *Highland*, dans l'Illinois, etc., d'*Esperanza*, dans la république Argentine, du *Sétif* en Algérie, etc.

En 1850, sur les 4906 Vaudois établis à l'étranger, on en comptait 1119 à Paris, 343 en Allemagne, 3 en Grèce, 6 en Turquie, 37 en Algérie, 28 dans le reste de l'Afrique, 12 en Asie, 517 en Amérique, dont 85 aux Etats-Unis et 19 au Brésil. Plus 228 personnes, sans indication du pays étranger qu'elles habitent.

L'éducation des filles.

Quel vrai bonheur pour une tendre mère
De contempler sa fillette au berceau;
Voyez comment, sur cette enfant si chère,
Elle ramène avec soin le rideau.
Tout en chassant une mouche indiscrète,
Qui vient soudain chicaner le poupon,
En son cœur elle dit : « Oh j'aime ma fillette
Cent fois mieux qu'un garçon; »

Et l'enfant dort, souriant et paisible,
De ce sommeil si timide et léger,
Qui tient au guet une mère sensible,
Silencieuse et n'osant pas bouger.
Si tout à coup le bébé se réveille,
Au moindre bruit, au moindre mouvement,
La mère alors tout yeux et tout oreille,
L'embrasse tendrement.

L'enfant grandit, il fait les marionnettes,
Sur le tapis hasarde quelques pas,
Jette un baiser, imite les courbettes,
Quand sa maman lui dit : « Fais donc *tout bas!* »
On l'applaudit, on l'adore, on l'appelle,
Pour lui donner quelque nouveau joujou;
Il tend les bras, il accourt, il chancelle...
« Oh! viens, mon cher bijou! »

L'enfant grandit, se développe encore
Comme une fleur aux beaux jours du printemps;
Tout lui sourit, l'horizon se colore...
Et sous bébé, mademoiselle attend.
Bientôt l'on voit la petite toilette
De jour en jour prendre quelque ornement;
L'écharpe en soie a chassé la bavette
Et flotte innocemment.

Mais le bonnet entouré de dentelles
Descend trop bas sur le front de mimi;
De ses cheveux, les boucles sont trop belles
Pour qu'aux regards on les cache à demi.
Et sans tarder, la coiffure d'enfance
Est mise à part, ainsi qu'un oripeau :
A la fillette on met par convenance
Un tout petit chapeau.

La robe aussi doit aller à la mode,
Et sur l'acier s'arrondir souplement;
Dans l'étoffe-ballon, gracieuse et commode,
On peut marcher bien plus facilement.
Il faudra donc deux ou trois crinolines
Pour résister à l'ampleur des jupons,
Chausser l'enfant de légères bottines
Avec de hauts talons.

Les plus grands soins sont mis à la coiffure
De cet enfant qui commence à savoir
Quel est l'effet d'une belle parure,
Quel est l'utile usage du miroir.
Elle apprendra ce que peuvent les charmes,
Elle saura qu'un regard pur et doux
Peut dans un cœur jeter bien des alarmes
Et faire des jaloux.

Et chaque jour, sur les pas de sa fille
Entendant répéter cet éloge flatteur :
« Qu'elle est charmante, oh, comme elle est gentille! »
Sa mère dit : « Elle fait mon bonheur,
» C'est mon espoir, que tout malheur l'épargne!
» Nul envieux ne me la ravira;
» C'est mon soutien, ma fidèle compagne;
» Gare à qui la prendra! »

Et cependant autour de la colombe
Des jeunes gens circulent éperdus;
Maman, maman, voyez comme elle tombe
Dans les filets que l'amour a tendus!...
Oui, cette enfant qui faisait votre joie,
Pour s'envoler ne vous consulte pas;
Du mariage elle devient la proie...
Ne vous désolez pas!...

L. M.

Le dernier mot de la science relativement au mystère de l'Homme au masque de fer.

En face de la ville de Cannes, en Provence, et à quinze cents mètres de la plage, s'élèvent deux îles placées l'une devant l'autre comme deux sentinelles avancées et qui se protègent mutuellement. La nature les a entourées de rochers et de récifs qui en rendent l'approche assez dangereuse. Toutes deux d'une forme allongée, elles s'étendent de l'est à l'ouest, et la plus voisine de la côte est aussi de beaucoup la plus grande. Comme elles sont couvertes d'un grand nombre de pins, la vue y est bornée; mais si l'on se place sur une des tours qui dominent la plus grande, l'on aperçoit le plus admirable, le plus éblouissant des tableaux. De tous côtés une merveilleuse profusion de lumière; devant soit Cannes et ses élégantes villas baignées par la mer; plus loin le splendide bassin de Grasse, avec ses collines d'oliviers, ses verts mamelons et sa végétation luxuriante; à gauche la longue chaîne de l'Esterel, aux contours brusques et variés, à droite les Alpes maritimes élevant jusqu'au ciel leurs sommets neigeux que le soleil fait resplendir.

Ces deux îles ne participent point à la vie, au mouvement de ce qui les entoure. Généralement incultes, habitées seulement par la garnison et par quelques familles de pêcheurs, coupées çà et là par d'anciens marais salants, à l'aspect triste et monotone, on dirait qu'elles appartiennent entièrement au passé. Là, dès le commencement du Ve siècle, St-Honorat a fondé un monastère (celui de Lerins) longtemps le plus célèbre des Gaules; ailleurs on montre la plage où s'arrêta François Ier, devenu prisonnier des Espagnols, avant de partir pour subir sa dure captivité. Mais ce qui a surtout rendu célèbres les îles de Ste-Marguerite et St-Honorat, c'est le séjour qu'y fit le prisonnier mystérieux détenu pendant plusieurs années dans la plus grande de ces îles, l'île Ste-Marguerite, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. Tous ces lieux sont pleins de son souvenir.

L'existence du personnage est un fait démontré; à cet égard on était arrivé dès longtemps à la certitude; mais quant à son identité personnelle, on était resté dans le vague des conjectures et des généralités. Les précautions constamment prises pour dérober la vue du prisonnier à tout le monde; les dépenses, les soins, les respects dont il ne cessa d'être l'objet, ne semblaient pouvoir se rapporter qu'à des personnages d'un rang élevé; les frais considérables de sa captivité de trente-deux ans; ce secret qui n'eut pour dépositaires que le roi, son premier ministre et l'officier à la garde duquel il était confié; cet emprisonnement dans une île à l'extrémité de la France ou à la Bastille, tout semblait concourir à prouver que la moindre indiscrétion pouvait mettre en péril les plus graves intérêts. Transféré du fort de Pignerol à l'île Ste-Marguerite, et de là à la Bastille, où il mourut en 1703, le célèbre prisonnier fut suivi dans chacun de ces forts par le même officier, Cinq-Mars, qui en fut nommé successivement gouverneur.

Tant de mystérieuses circonstances ont ouvert un vaste champ aux conjectures et fait naître une foule d'explications plus ou moins invraisemblables. La version qui avait été accueillie avec le plus de faveur était celle qui faisait du *Masque de fer* un frère jumeau de Louis XIV, élevé secrètement en Bourgogne sous un nom emprunté, mais qu'on dut éloigner lorsqu'à l'âge de dix-neuf ans il parvint à découvrir le secret de son origine, en forçant la serrure d'un meuble dans lequel son gouverneur serrait ses dépêches. Cette explication, popularisée par Voltaire et qui avait l'avantage de saisir vivement les imaginations, ne supportait pas un examen approfondi; on ne la soutenait guère que faute d'une solution susceptible de preuves solides et convaincantes. Les historiens sérieux hésitaient ou attendaient.

Actuellement le problème paraît résolu; mais il se trouve, comme le disait Louis XV, dépositaire du secret après Louis XIV, « que ce secret n'avait jamais été, en somme, d'une grande importance. »

Le *prisonnier masqué* de Pignerol, des îles Ste Marguerite, et, enfin, de la Bastille, n'était aucun des grands personnages sur lesquels ont porté les suppositions pendant longtemps. Par des dates et des preuves certaines, un nouvel historien, M. Marius Topin, établit que le fameux prisonnier ne fut ni un frère illégitime de Louis XIV, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Monmouth, ni le duc de Beaufort, ni le patriarche arménien Avedick, ni le surintendant Fouquet, ni le duc de Lauzun. Le véritable et mystérieux captif était le comte mantouan Antonio Matthioli, confident intime de son prince, le duc de Mantoue, Charles IV. Matthioli s'était entremis avec l'abbé d'Estrades, ambassadeur français à Venise, pour la cession à la France de la ville de Casal, un des points les plus importants du Piémont. Le traité fut signé moyennant 100,000 écus pour le duc et une belle récompense pour Matthioli, qui aussitôt en voulut obtenir une seconde d'un autre côté.

Il révéla tout à l'Empereur, aux Vénitiens, aux Espagnols et à la régente de Savoie qui avertit Louis XIV de la trahison, mais trop tard. L'éveil était donné; et quand M. d'Asfeld se présenta pour la ratification du traité, les Espagnols l'arrêtèrent. L'abbé d'Estrades se voyant dupe, mais feignant de ne rien savoir, demanda qu'on lui permît de mettre la main sur Matthioli. Sans attendre l'ordre, qui du reste ne tarda guère, il l'attira, sous l'apparence de négociations nouvelles, et surtout de nouvelles sommes à donner, dans un endroit près de Turin, où Catinat, averti, s'empara de lui. C'est tout près, à Pignerol, dont Cinq-Mars était gouverneur, qu'il fut secrètement conduit et gardé. Il y resta quinze ans, de 1679 à 1694, passant pour mort et n'étant réclamé par personne, surtout par son duc, qui avait intérêt à ce qu'on ne le crût pas son complice.